

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 5 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants :

REG-363-01 -REGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS REG-363 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA COMPENSATION D'UN MILIEU HUMIDE

REG-405 RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT REG-126

REG-406 RÈGLEMENT SUR LES REJETS DANS LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT (CA-2016-247)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 3^e jour de novembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.